lis d'oiseaux Dans un coin, les musiques militaires sont présentes, ainsi que le bataillen scelaire des écoles Sainte-Christine. Des bannières de toutes couleurs endulent au loin sous les allées. Le spectacle est ravissant de fraîcheur.

A peine les messes commencées, arrivent Mgr Bruchesi et l'évêque de Béja. Durant la célébration des messes, des prêtres expliquent aux enfants la grandeur de l'acte qu'ils vont accomplir.

Soudain retentissent les accents de la marche royale, c'est le moment de l'Élévation où le Christ, entre les mains des évêques, bénit l'immense foule des petits anges agenouillés. Tableau digne d'un grand maître, d'une solennité incomparable en ce cadre.

Quand le moment solennel arrive, Mgr Bruchesi se présente pour donner la Communion. L'évêque de Béja la donne aussi, 20.000 Hosties consacrées sont consommées. Pendant la Communion, les musiques militaires jouent. Après s'élèvent vers le ciel les voix pures des petits enfants chantant l'hymne du Congrès Gloria a Cristo.

Cette cérémonie restera dans toutes les mémoires comme la réalisation de l'appel du Sauveur : Sinite parvulos.

Ensuite 'a eu lieu le défilé des enfants devant le légat. Celui-ci prend place sur un trône de velours rouge près de la grille de la grande entrée du Retiro, et le défilé commence par troupes mêlées avec un empressement qui oublie le bon ordre pour marquer sa joie. Les communiants passent devant le cardinal en chantant. On se souvient alors des enfants de Jérusalem acclamant le Sauveur par de joyeux hosannas. Certains groupes font ovation au légat: « Vive le légat! Vive le Pape! Vive l'Espagne catholique! » Les enfants se pressent. Beaucoup de personnes versent des larmes d'attendrissement. Le cardinal bénit au passage; puis deux par deux, précédés des bannières des groupes, les communiants sortent sur la place. Leur blanche théorie se déroule. On les entend chanter Gloire au Christ, quand ils regagnent ensemble leurs églises ou leurs pensionnats.

Parmi les assistants du défilé signalons le chef du Cabinet diplomatique du ministère d'Etat.